

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juillet 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4335)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 55

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

-----

**ARTICLE 3**

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« familiale »

le mot :

« privée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Étendre le champ des éléments à prendre en compte durant l'enquête est une nécessité en la matière. Limiter ce champ risque de rendre irrecevables certains éléments pourtant pertinents à l'évaluation.